

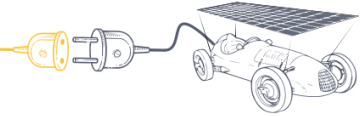
Angers Solar Challenge

Règlement Sportif

Angers Solar Challenge est une compétition de voitures électriques solaires qui se déroulera à Angers en juin 2023.

Ce challenge est ouvert aux établissements de formation. Il est décliné en deux catégories :

- Véhicules électriques solaires radiocommandés,
- Véhicules électriques solaires.



Catégorie A : Véhicule Electrique solaire radiocommandé

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course solaire : « Angers Solar Challenge » est organisée par le département GMP de l'IUT d'Angers-Cholet.

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Les équipes s'engagent à respecter en tout point le règlement technique de leur catégorie.

1. Inscriptions

Les équipes intéressées pour concourir au « Angers Solar Challenge » devront télécharger le dossier d'inscription sur le site du « Angers Solar Challenge » .

<https://blog.univ-angers.fr/solarchallenge>

Le nombre des engagés est fixé à 8 véhicules maximum.

2. Identification

Pour leur identification, tous les véhicules devront prévoir un emplacement de 120mm x 60mm sur le côté du véhicule ,perpendiculairement à la piste, pour y poser le numéro du véhicule ainsi que la carte RFID.

ARTICLE 2 : ESSAIS

Suite au contrôle de conformité technique effectué par les commissaires, le circuit du slalom sera ouvert aux équipes durant 1h pour effectuer des essais.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES EPREUVES

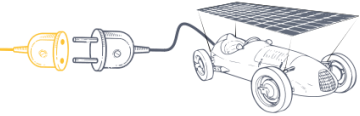
La compétition sera décomposée en 3 épreuves :

1- Slalom

Pour cette épreuve, seul le pilote aura accès au circuit. Il ne pourra intervenir sur son véhicule qu'à la fin du « Run ».

L'épreuve est organisée en courses parallèle de 2 voitures tirées au sort.

Chaque véhicule fera le même nombre de run.



Le véhicule gagnant du run obtient 3 points, le perdant 1 point.

Le circuit doit être respecté dans son intégralité. Si un plot n'est pas respecté ou déplacé, il devra être renégocié, éventuellement après remise en place par un commissaire de course.

2- Sprint

Pour cette épreuve, seul le pilote aura accès au circuit. Il ne pourra intervenir sur son véhicule qu'à la fin du « Run ».

L'épreuve est organisée en courses parallèle de 2 voitures tirées au sort.

Chaque véhicule fera le même nombre de run.

Le véhicule gagnant du run obtient 3 points, le perdant 1 point.

Au top départ les véhicules s'élancent, le premier à franchir la ligne d'arrivée est le gagnant du run.

Un départ anticipé vaudra élimination, le run sera automatiquement perdu.

3- Endurance

Pour cette épreuve, chaque équipe désigne un pilote et un copilote mécanicien qui auront accès au circuit et pourront interchanger.

Le parcours sera sur une base de 21m par 11m pour une distance d'environ 65m par tour.

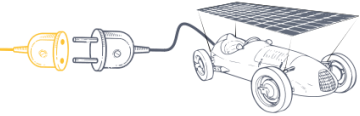
La piste sera en enrobé avec peu de pente et de bonne qualité roulante.

Les objectifs de cette épreuve sont de favoriser l'adaptation de la vitesse à l'ensoleillement.

Le pilotage se fera d'une estrade sur l'extérieur de la piste.

L'épreuve d'endurance dure 1h.

La position du véhicule sur la grille de départ dépendra du classement à l'issue des 2 premières épreuves.



Catégorie B : Véhicule Electrique solaire

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course solaire : « Angers Solar Challenge » est organisé le département GMP de l'IUT d'Angers-Cholet.

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Les équipes s'engagent à respecter en tout point le règlement technique de leur catégorie.

3. Inscriptions

Les équipes intéressées pour concourir au « Angers Solar Challenge » devront télécharger le dossier d'inscription sur le site du « Angers Solar Challenge » .

<https://blog.univ-angers.fr/solarchallenge>

Le nombre des engagés est fixé à 3 véhicules maximum.

4. Constitution des équipes

Les équipes pourront compter 10 membres dont 2 à 4 pilotes. L'âge minimum requis est de 18 ans au jour de la compétition pour les membres de l'équipe.

Chaque pilote devra fournir un certificat médical attestant qu'il ne présente pas de contre-indication à la pratique d'un sport automobile daté de moins d'un an le jour de la course.

5. Identification

Pour leur identification, tous les véhicules devront prévoir un emplacement de 20 x 20 cm de chaque côté du véhicule.

ARTICLE 3 - PILOTES

1. Temps de course

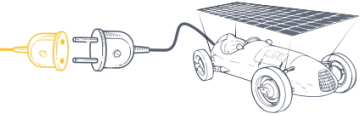
Un pilote ne pourra en aucun cas dépasser la limite de 40 minutes de conduite consécutive; une interruption d'au minimum 30 minutes est obligatoire avant de pouvoir reprendre le pilotage du véhicule.

2. Sécurité

Il ne peut y avoir qu'un seul pilote embarqué à bord du véhicule. Il est interdit de conduire avec un taux d'alcool dans le sang supérieur ou égal à 0,2 g/l de sang ou sous l'emprise de substances ou plantes classées comme stupéfiants ou affectant la vigilance du conducteur (médicament).

3. Equipements

Le port d'un casque (vélo ou moto) et de lunettes de protection est obligatoire pour les pilotes.



Le port d'un vêtement couvrant les bras et les jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire.

Le port d'une combinaison et de gants est fortement conseillé.

Le pilote devra boucler sa ceinture de sécurité dès lors que le véhicule roule.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Description de la piste

Le challenge aura lieu sur l'anneau routier du stade de la Baumette à Angers. La piste mesure environ 420 mètres et 6 mètres de largeur. Le revêtement est un enrobé est lisse et roulant.

2. Description du challenge

L'objectif de ce challenge est de réaliser le plus grand nombre de tour de circuit pendant le temps imparti à la course.

La durée de la course est de 4h.

3. Essais qualificatifs

Les essais qualificatifs sont obligatoires. Pour pouvoir participer à la course, chaque véhicule devra avoir terminé au moins un tour de circuit complet.

Les essais auront lieu entre 1h30 et 30 minutes avant le départ de la course.

4. Grille de départ

La grille de départ sera constituée suivant l'ordre des numéros de dossard (ordre d'inscription). Elle sera formée d'un véhicule par ligne. Un intervalle minimum de 2 mètres séparera chaque ligne.

5. Procédure de départ

Le départ sera précédé d'un décompte de "5 secondes". Le Directeur de Course pourra procéder au départ de la course par le levé du drapeau.

6. Gestion des arrêts

La gestion des roulages ou arrêts pour maintenance ou changement de pilotes pendant la course relèvera des choix stratégiques de chaque équipe.

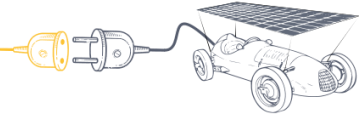
7. Arrêt de course

Si la Direction de Course se voit contrainte d'arrêter momentanément la course par présentation d'un drapeau rouge, tous les équipages sont tenus de rejoindre immédiatement la ligne de départ/arrivée.

Un départ pourra alors être redonné, les places sur la grille étant alors les positions acquises lors du tour précédent la présentation du drapeau rouge.

8. Arrivée

Le drapeau de fin de course sera présenté à l'équipe en tête de la manche se présentant sur la ligne dès le temps réglementaire écoulé, puis à tous les autres concurrents se présentant derrière celui-ci. Ne seront pris en compte que les tours terminés avant la fin de la manche.



9. Sécurité des concurrents

En toute circonstance, les équipes devront strictement respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste et la Direction de Course.

Toute équipe qui se verrait obligée d'immobiliser son véhicule sur le circuit, devra aussitôt le ranger de telle façon qu'il ne constitue ni une gêne ni un danger pour le déroulement de la course.

Si nécessaire, les commissaires devront aider le pilote à dégager la zone de circulation, au besoin en le poussant ; le pilote ne sera alors pas pénalisé.

10. Circulation

La circulation en sens inverse de la route de course, pour quelques raisons que ce soit, est strictement interdit, sous peine d'exclusion immédiate.

Pendant la course, la circulation sur le circuit sera en sens anti-horaire.

Pour des raisons de sécurité, lors d'un dépassement, le concurrent doublant devra utiliser son avertisseur pour signaler sa présence et son intention au concurrent doublé.

11. RAPPEL SUR LES DRAPEAUX

A l'usage de la Direction de Course :

- Drapeau à damier : fin de course, ouverture de piste, départ,
- Drapeau rouge : arrêt immédiat à l'issue du tour, la course est suspendue,

A l'usage des commissaires :

- Drapeau jaune : véhicule en difficulté ou accident, soyez prêt à stopper, interdiction de dépasser

12. Attribution des pénalités

Aux tours réalisés viendront se déduire d'éventuels tours de pénalités :

- défaut de port de ceinture : exclusion de la course = zéro tour marqué
- défaut de port de casque : exclusion de la course = zéro tour marqué
- non respect d'un drapeau jaune (interdiction de doubler) : 1 tour, exclusion en cas de récidive
- non respect d'un drapeau rouge : exclusion de la course = zéro tour marqué
- changement de batteries (sous le contrôle d'un commissaire) : 100 tours
- infraction à la gestion de l'énergie : exclusion de la course
- non respect du sens de la course : exclusion de la course.

13. Classement

Le classement final sera établi en fonction du plus grand nombre de tours effectué.